

Rapport d'orientation budgétaire 2025

VILLE DE CHÂTEAUBERNARD



Introduction (rappel du cadre juridique du Débat d'Orientation Budgétaire)

La tenue d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) est une obligation légale pour les communes de 3 500 habitants et plus et les groupements comportant une commune de 3 500 habitants et plus (CGCT, art. L 2312-1). Cette obligation concerne également les établissements publics administratifs ainsi que les établissements publics industriels et commerciaux rattachés aux précédentes collectivités territoriales et établissements publics, à savoir : CCAS, caisse des écoles, office de tourisme communal et intercommunal...

Ce débat concerne tant le budget principal que les budgets annexes. Il a pour objectif d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif.

En M57, le rapport sur les orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget primitif (CGCT, art. L 5217-10-4).

Les membres de l'assemblée délibérante ne peuvent pas voter pour ou contre les échanges intervenus lors du débat sur les orientations budgétaires, ni même sur le contenu du rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote. Cette délibération est également transmise au représentant de l'État dans le département.

CONTEXTE BUDGÉTAIRE ET ÉCONOMIQUE

Le rapport d'orientation budgétaire de la commune de Châteaubernard pour l'année 2025 s'inscrit dans un contexte économique et financier complexe, tant au niveau national que local. L'environnement macroéconomique de la France pour les années 2024 et 2025 est marqué par une croissance modérée, une inflation en baisse et des défis budgétaires importants.

1) Environnement macro-économique

Au niveau national :

La France en 2025 traverse une période complexe marquée par des ajustements économiques nécessaires après plusieurs années de déficit budgétaire important. Le gouvernement français a pris des mesures visant à réduire le déficit public, qui s'élevait à 6,1 % du PIB en 2024, avec l'objectif de le réduire à 5,4 % du PIB en 2025. Cette politique s'inscrit dans un cadre de désendettement progressif, où la dette publique dépasse les 130 % du PIB, une situation qui reste préoccupante pour les finances publiques à moyen terme.

En 2024, la France a connu une croissance économique modérée, avec un Produit Intérieur Brut (PIB) en hausse de 1,1 %, similaire à celle de 2023. Cette performance a été en partie soutenue par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, qui ont stimulé l'activité économique durant l'été.

Pour 2025, après une révision à la baisse, la Banque de France prévoit une croissance du PIB de 0,9 %, contre 1,1 % précédemment prévu. Cette révision tient compte de risques accrus, notamment liés à l'incertitude politique et économique.

Si l'INSEE prévoit également une croissance de 0,9 % pour 2025, la Commission européenne table sur une croissance de 1,3 % pour 2025, estimant que la consommation privée sera le principal moteur de cette expansion, soutenue par un rebond des salaires réels.

Ces divergences illustrent les incertitudes entourant l'économie française pour 2025, influencées par des facteurs tels que la politique budgétaire, les évolutions du marché du travail et les conditions économiques internationales.

Selon la banque de France, l'inflation a diminué en 2024, atteignant 2,4 % en moyenne annuelle. Cette tendance à la baisse devrait se poursuivre en 2025, avec des prévisions d'inflation inférieures à 2 %, favorisées par la baisse des prix de l'énergie et des biens manufacturés.

Le marché du travail commence à montrer des signes de ralentissement. Le taux de chômage devrait atteindre un pic inférieur à 8 % en 2025 et 2026, avant de diminuer avec la reprise de l'activité économique.

En somme, bien que la France connaisse une croissance modérée et une inflation en baisse, elle doit relever des défis significatifs en matière de finances publiques et de dynamisme économique pour les années à venir.

Au niveau local :

Après deux décennies de croissance, le cognac traverse une crise. En 2024, plusieurs facteurs ont affecté la filière, impactant ainsi l'emploi et la situation économique de la région.

Impact sur la filière du cognac :

- **Baisse des exportations** : Au premier semestre 2024, la filière a enregistré une diminution de 4 % en volume et 13,8 % en valeur des ventes de cognac. Cette tendance s'inscrit dans une baisse continue, avec 165,3 millions de bouteilles expédiées en 2023, soit une chute de 22,2 % par rapport à 2022.
- **Conflits commerciaux** : Des tensions commerciales, notamment entre l'Union européenne et la Chine, ont conduit à des droits de douane supplémentaires sur le cognac. La Chine, représentant 25 % des exportations de la filière, a mis en place des mesures antidumping, menaçant la compétitivité du cognac français sur ce marché clé.

Conséquences sur l'emploi :

- **Secteur de l'intérim** : Le marché de l'intérim, particulièrement présent dans le bassin cognaçais, a connu une baisse de 18,6 % entre les premiers trimestres 2023 et 2024, contre une diminution de 5,7 % en Gironde et de 2,9 % en Charente-Maritime.
- **Plans sociaux et délocalisations** : Des craintes émergent concernant des délocalisations d'activités, notamment l'embouteillage, vers des pays comme la Chine, pour contourner les droits de douane. Cette situation a conduit à des grèves et à une incertitude accrue parmi les travailleurs de la filière.

Réactions et mesures prises :

- **Soutien institutionnel** : Les autorités locales, dont le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, ont exprimé leur soutien à la filière et ont sollicité des solutions négociées pour atténuer les impacts des mesures antidumping chinoises.
- **Initiatives locales** : La communauté d'agglomération du Grand Cognac a mis en place une cellule de coordination pour accompagner les entreprises et les salariés affectés par la crise économique du secteur.

La région de Cognac traverse une période économique difficile, avec des impacts notables sur l'emploi et la stabilité économique locale. Des efforts sont déployés pour soutenir la filière et ses travailleurs, mais des incertitudes demeurent quant à l'évolution future de la situation.

2) Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025

Avant même la dissolution de l'Assemblée nationale et la formation du nouveau gouvernement Barnier, tombé au début du mois de décembre dernier, le précédent exécutif appelait à des économies massives de manière à contrôler le déficit public, et le ramener vers une trajectoire de réduction sur plusieurs années.

Pour rappel, la loi de finances pour 2025 a traversé un parcours législatif complexe, marqué par des rebondissements significatifs. Voici un récapitulatif des événements majeurs ayant jalonné son adoption :

Le 12 novembre 2024, l'Assemblée nationale a rejeté la première partie du projet de loi de finances, portant sur les recettes.

Pour surmonter ce blocage, Michel Barnier a décidé d'engager la responsabilité du gouvernement en utilisant l'article 49, alinéa 3 de la Constitution, permettant l'adoption du budget par le biais d'une procédure accélérée. Cependant, cette manœuvre a engendré une forte opposition et une motion de censure a été déposée.

Le 4 décembre 2024, la motion de censure a été votée à l'Assemblée nationale. La majorité parlementaire a été incapable de maintenir son soutien au gouvernement Barnier face à la pression de l'opposition, entraînant ainsi le renversement du gouvernement.

La démission du gouvernement a plongé le pays dans une crise politique, rendant l'adoption du budget pour 2025 incertaine. Les autorités ont dû mettre en place des mesures exceptionnelles pour assurer le bon fonctionnement de l'État en attendant la formation d'un nouveau gouvernement.

Finalement, après une période d'incertitude, un nouveau gouvernement a été formé, et la loi de finances pour 2025 a été adoptée définitivement le 14 février 2025.

Principaux éléments de la loi de finances pour 2025 ayant un impact pour les collectivités :

La loi de finances pour 2025 allège le « fardeau » reposant sur les collectivités locales, en passant la contribution de ces dernières à la réduction du déficit public de 5 milliards d'euros dans le PLF initial à 2,2 milliards d'euros dans le texte définitif.

Dotation globale de fonctionnement (DGF)	L'enveloppe totale de DGF augmentera de 150 millions d'euros. Les dotations de péréquation des communes seront revalorisées : - +150 millions d'euros pour l'enveloppe de DSR (+6,7%) - +140 millions d'euros pour l'enveloppe de DSU (+5,0%) L'enveloppe de la dotation d'intercommunalité des EPCI devrait augmenter de 90 millions d'euros (+5,1%), en application de l'article L.5211-28 du CGCT. Les communes classées dans une zone France ruralité revitalisation percevront une double majoration de leur DSR : - 30% sur la fraction bourg-centre (majoration qui existait déjà du temps des ZRR), si la commune est éligible à cette fraction ; - 20% sur la fraction péréquation (nouvelle mesure), si la commune est éligible à cette fraction.
---	--

Soutien à l'investissement local	Les crédits alloués au fonds vert passeront de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard d'euros en 2025. Les crédits de la DSIL diminueront de 150 millions d'euros pour financer l'augmentation de l'enveloppe de la DGF. La DETR sera préservée en 2025.
Mesures d'économies	Les trois principales mesures d'économies envisagées dans le PLF initial ont finalement connu des destins différents : - La mesure prévoyant une baisse du taux de remboursement du FCTVA et la suppression des dépenses de fonctionnement de l'assiette d'éligibilité est <u>supprimée</u> ; - La mesure prévoyant le gel du dynamisme des fractions de TVA a été <u>conservée</u> et permet une économie pour l'Etat d'1,2 milliard d'euros. - La mesure qui prévoyait la création d'un fonds de réserve de 3 milliards d'euros a été profondément modifié (<i>voir ci-dessous</i>).
Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales	Le fonds de réserve, initialement doté de 3 milliards d'euros, est remplacé par un nouveau mécanisme intitulé « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales », doté d'un milliard d'euros répartis entre les différentes catégories de collectivités locales. En 2025, les communes assujetties seront prélevées de 250 millions d'euros et les EPCI à fiscalité propre de 250 millions d'euros également. L'assujettissement des collectivités à ce dispositif est établi en fonction d'un indice synthétique visant à établir la richesse relative de la collectivité en fonction de critères de potentiel par habitant et de revenu par habitant. Si l'indice synthétique de la collectivité excède de 10% la moyenne, elle sera prélevée. De plus, certaines communes seront exonérées du dispositif : - Les 250 premières communes de plus de 10 000 habitants éligibles à la DSU ; - Les 30 premières communes comptant entre 5000 et 10000 habitants éligibles à la DSU ; - Les 2500 premières communes éligibles à la fraction cible de la DSR ; - Les 115 premières communes ultra-marines classées selon un indice synthétique de ressources et de charges utilisé pour le calcul de la dotation de péréquation. Les départements seront prélevés de 220 millions d'euros et les régions de 280 millions d'euros. Les montants prélevés ont vocation à être restitués les années suivantes aux collectivités contributrices, une part de ces prélèvements devant néanmoins abonder les différents fonds de péréquation.

Augmentation des cotisations à la CNRACL	Discutée dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), la hausse de la cotisation des employeurs à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) a été actée par décret du 30 janvier 2025. Ce dernier met en œuvre une hausse de trois points par an pendant quatre ans de la cotisation employeurs à la CNRACL, qui passera ainsi de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028, soit une hausse cumulée de 12 points. Cette hausse très forte est cependant lissée par rapport à la version initiale du PLFSS qui prévoyait une hausse de quatre points par an sur trois ans.
France ruralités revitalisation	Réintégration dans le dispositif de 2168 communes anciennement situées en ZRR et exclues depuis le 1er juillet 2024 du nouveau zonage.

RÉSULTATS ANNÉE 2024*Données issues du compte administratif***Section de fonctionnement**

Recettes	5 391 370,91€
Dépenses	4 851 159,75€
Résultat de l'exercice	540 211,16€

Résultat reporté	1 402 124,20€
------------------	---------------

Excédent de fonctionnement 2024	1 942 335,36€
--	----------------------

Section d'investissement

Recettes	1 619 288,79€
Dépenses	1 584 804,86€
Résultat de l'exercice	34 483,93€

Résultat reporté	- 13 853,12€
------------------	--------------

Excédent d'investissement 2024	20 630,81€
---------------------------------------	-------------------

Financement des restes à réaliser

Reste à réaliser recettes	12 187,50€
Reste à réaliser dépenses	-574 933,85€
Excédent d'investissement 2024	20 630,81€

Résultat reporté	- 542 115,54€
-------------------------	----------------------

par prélèvement sur l'excédent d'investissement	0,00 €
---	--------

Par prélèvement complémentaire sur le fonctionnement	- 542 115,54€
--	---------------

Reste disponible report
Budget Prévisionnel 2025

Section de fonctionnement	1 400 219,82 €
----------------------------------	-----------------------

ANALYSE FINANCIERE

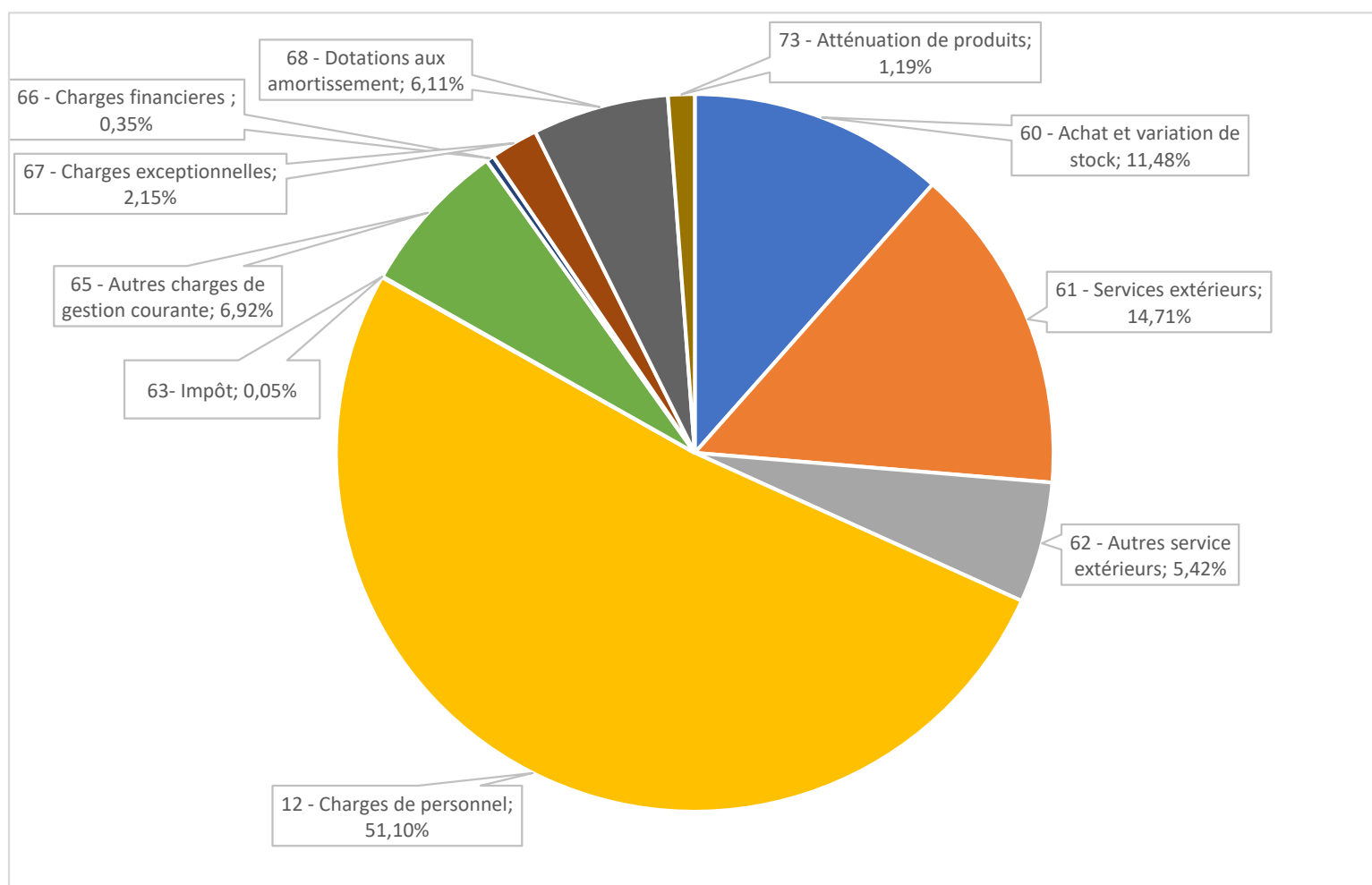
	2020	2021	2022	2023	2024
Produit de la fiscalité (chapitre 73) uniquement	3 774 343	3 303 055	3 302 795	3 615 936	3 845 870
Autre recette fiscale Art.74834 Etat compensation Exo TF	0	684 755	749 013	760 405	826 405
Total des recettes fiscales	3 774 343	3 987 810	4 051 808	4 376 341	4 672 275
Autres recettes de fonct. (chap 013+ chap 70 + chap 74 + chap 75)	474 680	610 819	692 830	614 035	606 881
1 - RECETTES FONCTIONNEMENT niveau "gestion des services	4 249 023	4 598 629	4 744 638	4 990 376	5 279 156
Charges à caractère général (chap 011)	1 212 393	1 297 869	1 295 705	1 461 263	1 560 555
Dépenses de personnel (chapitre 012)	2 000 805	2 120 564	2 051 385	2 129 219	2 478 577
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	212 055	208 957	217 723	231 660	335 941
Autres charges exceptionnelles	1 002	16 758	11 973	16 445	549
Atténuation de produits(fonds péréquation + prélevt /contribut. chap.014)	105 552	102 565	110 835	93 807	57 821
2 - DEPENSES DE GESTION COURANTE , niveau gsetion des services + Charges except.chap 67)	3 531 807	3 746 713	3 687 621	3 932 394	4 433 443
3 - EPARGNE DE GESTION = 1 - 2	717 216	851 916	1 057 017	1 057 982	845 713
L'épargne de gestion reflète la capacité de la section de fonctionnement à dégrager un autofinancement					
4 - Frais financiers	34 969	30 433	25 898	21 362	16 828
5 - EPARGNE BRUTE = 3-4	682 247	821 483	1 031 119	1 036 620	828 885
L'épargne brute, appelée aussi autofinancement brut, est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, et notamment au remboursement de la dette. C'est aussi le virement prévisionnel à la section d'investissement.					
6 Remboursement du capital	142 857	142 857	142 857	142 857	142 857
7 - EPARGNE NETTE ou DISPONIBLE ou AUTOFINANCEMENT = 5 - 6	539 390	678 626	888 262	893 763	686 028
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NET = Epargne nette/recettes de fonctionnement	12,69%	14,74%	18,72%	17,91%	13,00%
Capital restant dû au 1 er janvier	1 178 573	1 035 716	892 859	750 002	607 145
Capital restant dû au 31 décembre	1 035 716	892 859	750 002	607 145	464 288
RATIO dit de "KLOPFER" ou CAPACITE DE DESENDETTEMENT: en années	1,52	1,09	0,73	0,59	0,56
Encours de la dette (Capital restant dû à fin année étudiée)/Epargne brute = résultat en années -					
Le résultat entre 0 à 7 ans est jugé bon					
Le résultat entre 7 à 10ans est jugé moyen					
Le résultat est critique aux alentours de 12 ans, insolvabilité atteinte à 15 ans					
	2020	2021	2022	2023	2024
TAUX D'ENDETTEMENT= annuité de la dette/recettes de Fonctionnement	177 826	173 290	168 755	164 219	159 685
	4 249 023	4 598 629	4 744 638	4 990 377	5 279 156
	4,19%	3,76%	3,56%	3,29%	3,02%
RATIO DE RIGIDITE STRUCTURELLE =Frais Pers.+Annuité/Produits de Foncton.	2020	2021	2022	2023	2024
Le seuil d'alerte est à 65%	51,27%	49,88%	46,79%	45,96%	49,97%

Dépenses de fonctionnement

L'augmentation des dépenses de gestion courante est principalement liée à :

- La hausse des charges de personnel (au 1^{er} janvier 2025, **53 agents** travaillent pour la ville de Châteaubernard, nombre sensiblement constant aux années précédentes) :
 - Mise en place du Rifseep au 1^{er} janvier 2023
 - Incidences liées au « Glissement Vieillesse Technicité » issu du déroulement des carrières des agents
 - Relèvement de certains taux de cotisation retraite (en particulier, augmentation des cotisations à la CNRACL) et charges patronales
 - Revalorisation du point d'indice (4 points au 1^{er} janvier 2024)
 - Versement de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle
 - Participation à la mutuelle santé et à la garantie prévoyance
- L'augmentation des charges à caractère général, due à l'inflation et à la hausse du prix des énergies.

Représentation des dépenses de fonctionnement en 2024



Recettes de fonctionnement

Atténuation de charges de personnel

Les atténuations de charges 2024 sont limitées (3 dossiers de personnel en cours), elles représentent moins de 1% des recettes

Produits des services

En constante hausse du fait de l'augmentation des tarifs, les produits des services représentent 8 à 10% des recettes. Les recettes de la TLPE représentent environ 60% des produits des services (257 547,56 €) : l'inventaire réalisé a conduit à une augmentation des recettes, et cela, malgré l'instauration du RLPI.

Impôts et taxes

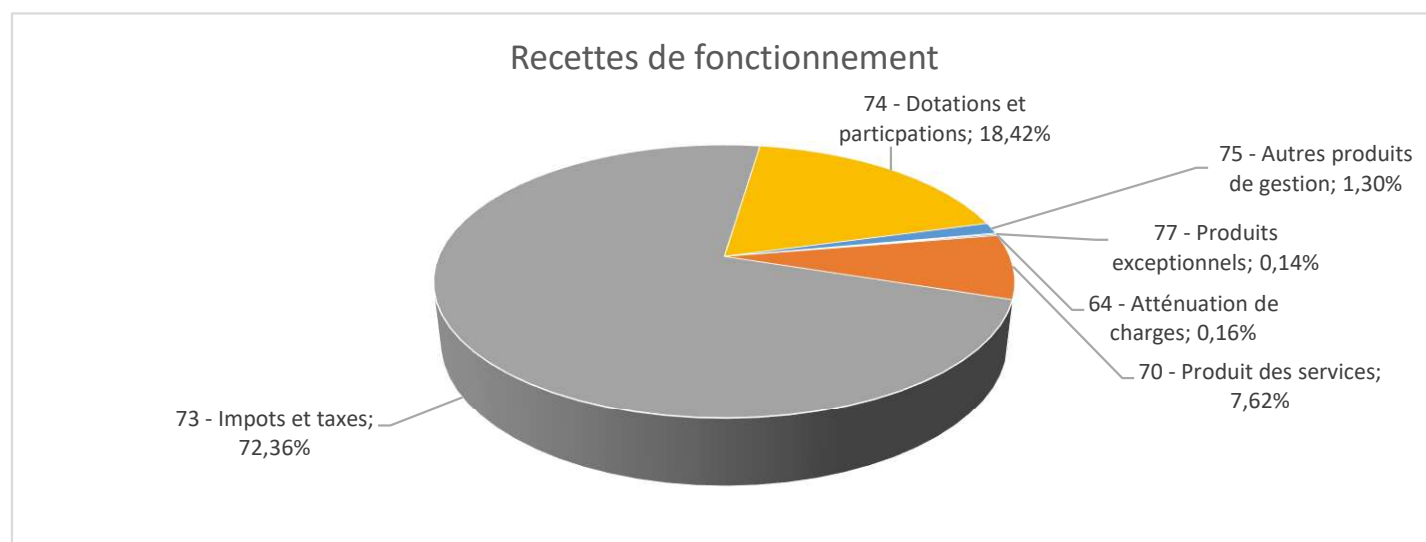
Représentent 62,69 % des recettes de fonctionnement.

Augmentation des taxes en 2024

Dotations et subventions

Environ 17,29 % des recettes, elles sont fluctuantes d'une année sur l'autre.

Représentation des recettes de fonctionnement en 2024



RECETTES ET DEPENSES DE SOLIDARITE 2025

Recettes :

Pour rappel, depuis 2018, nous ne percevons plus la Dotation Globale de Fonctionnement (qui représentait la somme de 394 181 € en 2008 puis fut dégressive jusqu'à son extinction en 2018)
Perception de la dotation de Solidarités Communautaires (DSC) versée par Grand Cognac d'un montant de :

78 876 € (pour 2025) **en fonctionnement** et **236 697 € en investissement** (pour 2023, 2024 et 2025).

Dépenses :

Plusieurs éléments à prendre en compte :

- Participation des communes au redressement des finances de l'Etat : **22 774 €**, montant identique à l'année précédente ;
- Prélèvement sur les ressources des collectivités par le biais du fonds National de péréquation : **35 047 €** (71 033 € en 2024).
- DILICO : **46 754,40 € (nouvelle contribution de la loi de finances 2025)**

ETAT D'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

TAUX DES 2 EMPRUNTS de 2014

(chacun de 1 million d'euros sur 14 ans)

3,20% emprunt à la banque postale

3,15% emprunt au crédit mutuel

TAUX DE L'EMPRUNT de 2025

(montant de 1 600 000 € sur 15 ans)

3,19% emprunt au crédit mutuel

0,56 Nombre d'année nécessaire au remboursement du capital

Si l'on considère que la moyenne pondérée des équipements d'une collectivité est de 30 ans et que statistiquement ces mêmes équipements sont à mi vie lors de l'analyse, la durée résiduelle moyenne se situe à 15 ans ; Cette limite haute, qui marque le seuil du surendettement pour une collectivité locale, est susceptible de varier selon la typologie d'investissements.

Une zone dangereuse « sous surveillance » commence autour de 11/12 ans.

L'état d'endettement de la ville reste très faible, le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de **464 288 €**

En 2025, il conviendra de prévoir au budget une somme de **253 759,19 €** pour rembourser le capital et les intérêts d'emprunts (155 897,31 € emprunt 2014 + 97 861,88 € emprunt 2025)

Prospective 2025 des dépenses de fonctionnement

Dans une conjoncture des plus difficiles, la ville s'efforce de poursuivre ses objectifs de gestion même si elle devra inévitablement composer avec un effet de ciseaux, entre la faible dynamique des recettes et la croissance des charges communales. Cette évolution impacte nos capacités d'autofinancement.

Dans ce contexte il est important de suivre la progression des dépenses supportées par la ville résultant de la simple hausse mécanique des prix.

Comme les années précédentes, l'évolution prévisionnelle des principaux postes de charges se présentent comme suit :

1. La masse salariale demeure le poste structurellement le plus élevé du budget de fonctionnement de la ville. Ce chapitre enregistrera une augmentation du fait :

- Glissement vieillesse technicité (avancées des carrières des agents)
- Forte revalorisation des taux de prélèvement

2. Les charges à caractère général, liées au bon fonctionnement des services sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des combustibles et des fluides, les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations, le poids croissant des normes, les primes des contrats d'assurance des bâtiments, des équipements, des véhicules et de la responsabilité civile.

Les efforts de gestion sont malgré tout à poursuivre conformément aux objectifs définis par la collectivité de maintenir notre capacité d'autofinancement dans la moyenne des dernières années.

La prospective 2025 est assise sur une évolution des dépenses plus importante.

3. Les autres charges de gestion courante du chapitre 65, subventions, participations, indemnités versées aux élus connaissent également une augmentation liée à la hausse des cotisations et charges patronales.

Augmentation des frais financiers suite au nouvel emprunt.

Prospective 2025 des recettes de fonctionnement

Après deux années d'augmentation, le budget 2025 se fera sans augmentation des taux des taxes locales.

Taxe foncière sur le bâti

39.5%

(39,5% en 2024)

Taxe foncière sur le non bâti

38.88%

(38,88% en 2024)

Taxe d'habitation sur résidences secondaires

6,53%

(6,53% en 2024)

Prospective 2025 des recettes d'investissement

Augmenter l'épargne nette !

C'est l'épargne nette initiale disponible pour le financement des investissements qui peut, in fine, fragiliser ou non les équilibres futurs. Pour corriger une épargne nette les leviers sont :

- **Réduire l'évolution ou le niveau des dépenses de fonctionnement.** (Par exemple réduire de 1% les charges à caractère général et du personnel communal correspond à un montant économisé de l'ordre de 40 000 €).
- **Augmenter les recettes de fonctionnement** (les produits des services / le produit de la fiscalité directe avec une action des taux d'imposition / recherche de subventions).

Recours à l'emprunt !

Fin 2024, la collectivité a eu recours à un emprunt de 1 600 000 € pour les travaux de rénovation énergétique et réorganisation aménagement des bâtiments scolaires. Emprunt sur 15 ans à un taux de 3,19%

Prospective 2025 des dépenses d'investissement

Liste non exhaustive

VOIRIE DOUCE

85 000 € Voie verte de l'avenue de Barbezieux à la rue des Quillettes
25 000 € Provision pour élargissement chemin du Breuil
10 000 € Petits aménagements cyclables
16 000 € Aménagement du prolongement de l'impasse Jean Monnet et liaison douce avec rue des hêtres et résidence Allende
10 000 € Passage de la ville à 30km/h

INFORMATISATION DES SERVICES

5 000 € pour renouvellement partiel du parc informatique

VOIRIE

28 000 € Place de l'Echassier
21 000 € Réfection du chemin Robert Schuman
30 000 € Aménagement parking à hauteur du 57 rue de Bellevue
66 000 € Impasse de la Grande Champagne
80 000 € Reprise de trottoirs diverses rues
6 000 € Mise en conformité arrêts de bus (Mas de la Cour, Jean Monnet, mairie)

BÂTIMENTS

12 000 € Sécurité bâtiments municipaux (installation visiophone à gâche)
6 500 € Transformation accueil services techniques (plus de confidentialité)
10 000 € Petits matériels
35 000 € Restauration générale four communal

ENVIRONNEMENT URBAIN

50 000 € Aire de jeux
10 000 € Equipements divers, mobiliers urbains
15 000 € Point d'apport volontaire lotissement la Combe des Dames
10 000 € Reboisement
5 000 € Mise à jour illuminations de Noël

ESPACES VERTS

10 000 € Petits matériels

RESEAUX

10 000 € Entretien des hydrants
50 000 € Eclairage public (Adaptation de 690 luminaires pour passage en LED)

VEHICULES / EQUIPEMENTS PARTAGES

30 000 € remplacement Goupil + benne

36 000 € remplacement véhicule PM

RESTAURATION SCOLAIRE

12 000 € Four de remise et maintien en température

25 000 € Isolation et étanchéité toiture cuisine centrale

2500 € Armoire positive Jules Vallès

10 000 € Divers matériels

SCOLAIRES

400 000 € Première partie Rénovation énergétique bâtiment C2 Jules Vallès

12 000 € Fin végétalisation de la cour de Jules Vallès

11 500 € Remplacement deux portes extérieures Pablo Picasso

10 000 € Etude pour réaménagement intérieur bâtiment central Pablo Picasso

CULTURE

10 000 € fonds documentaire médiathèque

35 000 € au Castel pour mise à jour des équipements son et lumière et divers petits investissements

POLICE MUNICIPALE

2 200 € Radar pédagogique

ACQUISITIONS FONCIERES

150 000 € acquisition terrains pour déviation route départementale de la Doue

300 000 € acquisition réserves foncières